

LES ELEVES ULIS DANS ONDE

L'enregistrement des dispositifs de personnalisation des parcours dans l'application permet une **gestion administrative de la scolarité des élèves** relevant du dispositif **Ulis**, telle que fixée par la circulaire du 21 août 2015 (n° 2015-129) :

- ces élèves ont un **niveau d'enseignement en référence à leur PPS** ;
- ils sont **répartis** dans une **classe « ordinaire »** ;
- l'indication du **bénéfice du dispositif Ulis** est à renseigner dans leur « **fiche élève** ».

Par ailleurs, la création d'un ou plusieurs **regroupements d'élèves Ulis** (selon l'effectif Ulis de l'école) **permet de retranscrire les temps d'apprentissage avec le coordonnateur**.

Dans le cadre du **constat de rentrée**, ces regroupements Ulis sont comptabilisés au même titre que les anciennes classes de type « **Ulis** ».

Cette fiche explique en détail comment gérer la scolarité de ces élèves dans Onde afin de :

- garantir le constat de rentrée 2025 ;
- garantir la campagne de prévisions pour la rentrée 2024 ;
- calculer correctement la décharge d'enseignement des directeurs d'école.

La procédure explicitée comprend **4 étapes** :

LES ELEVES ULIS DANS ONDE

ETAPE 1 – INDICER LE BÉNÉFICE DU DISPOSITIF « ULIS ECOLE » POUR LES ELEVES CONCERNÉS

ETAPE 2 – REPARTIR LES ELEVES « ULIS ECOLE » DANS LES CLASSES ORDINAIRES

ETAPE 3 – CRÉER UN OU PLUSIEURS REGROUPEMENTS « ULIS ECOLE »

ETAPE 4 – REPARTIR LES ELEVES « ULIS ECOLE » DANS LES REGROUPEMENTS

« ULIS ECOLE »

Nouveautés rentrée 2023

Des évolutions facilitant l'enregistrement des dispositifs Ulis ont été apportées à l'application.

Il est désormais possible :

- d'affecter un élève dans un regroupement Ulis à la suite de l'enregistrement du bénéfice du dispositif sur sa « **fiche élève** » (voir étape 1) ;
- d'enregistrer le bénéfice du dispositif Ulis sur la « **fiche élève** » à la suite de l'affectation de l'élève dans un regroupement Ulis (voir étape 4) ;
- de dupliquer les dispositifs Ulis pour l'année suivante lors des opérations de préparation de la rentrée.

ETAPE 1 – INDIQUER LE BENEFICE DU DISPOSITIF « ULIS ECOLE » POUR LES ELEVES CONCERNES

L'information du **bénéfice** du **dispositif « Ulysse école »** pour un élève est portée par la « **fiche élève** » dans l'application :

- **pour ceux déjà scolarisés dans ce dispositif en 2021-2022**, cette information est déjà renseignée (vous pouvez vous en assurer en vous rendant sur l'onglet « Année en cours » de la « fiche élève »). Elle sera automatiquement reportée pour l'année scolaire 2022-2023 et historisée dans le cursus scolaire à la condition que la date de fin du bénéfice corresponde à la date de fin de l'année scolaire, c'est-à-dire la veille de la rentrée des élèves.
- **pour ceux orientés vers ce dispositif à partir de la rentrée 2025**, l'information est à saisir comme détaillé ci-après à partir de la rentrée scolaire.

1) Accéder à la fiche de l'élève

A partir du menu **ELEVES > Recherche**, accéder à la page de recherche des élèves

Ouvrir le dossier d'un élève pour le modifier, en cliquant sur son nom.

2) Modifier la fiche de l'élève

Cliquer sur l'onglet **ANNEE EN COURS**

Cliquer sur **Ajouter** dans le bloc « Dispositifs » puis sélectionner « ULIS ECOLE » dans la liste « Dispositif »

Saisir les dates de début et fin ou cocher « Dispositif pour toute l'année scolaire »

Cliquer sur **Valider**

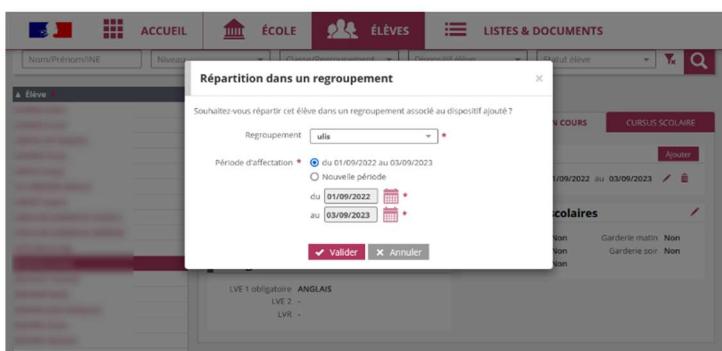
3) Nouveauté pour la rentrée 2023 : Répartir l'élève dans un regroupement à la suite de l'enregistrement du bénéfice du dispositif pour l'élève

Il est désormais proposé de répartir l'élève dans un regroupement à la suite de l'enregistrement du bénéfice du dispositif pour l'élève.

Si un regroupement est enregistré avec le dispositif associé alors la procédure peut continuer



Sélectionner le regroupement à l'aide du menu déroulant



Saisir les dates de début et de fin de la période de répartition de l'élève dans le regroupement ou sélectionner la période enregistrée lors de la création du regroupement.

Au retour sur la fiche élève, la répartition dans le regroupement apparaît dans le bloc « regroupements ».

Si aucun regroupement n'est enregistré avec le dispositif associé alors un message en informe l'utilisateur.



ETAPE 2 – REPARTIR LES ELEVES « ULIS ECOLE » DANS LES CLASSES ORDINAIRES

Les élèves « Ulis école » doivent être répartis dans les **classes ordinaires**, sur le **niveau d'enseignement** indiqué dans leur **PPS**.

Avant d'effectuer ce travail, deux vérifications sont utiles.

Il est nécessaire de s'assurer que chaque élève concerné est bien positionné sur un niveau d'enseignement, via sa « fiche élève ». Si tel n'est pas le cas, la fonctionnalité **Gestion du niveau des élèves** du menu **ELEVES > Répartition** permet de renseigner son niveau d'enseignement.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

ONDE Outil numérique pour la direction d'école

Directeur de l'école L'YEUSE
17200 ROYAN

Documentation | Fiche école | ARENA | Quitter

ACCUEIL ÉCOLE ÉLÈVES LISTES & DOCUMENTS

Aide CSV PDF

Recherche d'élèves

Nom/Prenom/INE Niveau Classe/Regroupement dispositif élève AUTRE Statut élève Dispositif(s) Statut élève

Élève Né(e) le Niveau Classe ULIS ECOLE Dispositif(s) Statut élève

Élève	Né(e) le	Niveau	Classe	Dispositif(s)	Statut élève
[redacted]	06/03/2019	PS	Classe TPS-PS	ULIS ECOLE	- Admission définitive
[redacted]	19/07/2001	CE1	Classe C	-	- Admission définitive

Pour le moment, le menu **Répartition** ne propose pas de liste d'élèves permettant de repérer facilement les élèves « Ulis école ».

Aussi, avant de démarrer la répartition de ces élèves, vous pouvez en obtenir la liste via le menu **ELEVES > Recherche** en sélectionnant le **dispositif « ULIS ECOLE »** dans les critères de recherche.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

ONDE Outil numérique pour la direction d'école

Directeur de l'école L'YEUSE
17200 ROYAN

Documentation | Fiche école | ARENA | Quitter

ACCUEIL ÉCOLE ÉLÈVES LISTES & DOCUMENTS

Aide

Répartition

Gestion du niveau des élèves

- Gérer le niveau des élèves admis acceptés et admis définitifs au titre de l'année scolaire en cours
- Gérer le niveau des élèves admis acceptés au titre de l'année scolaire N+1

Gestion collective

Affectation permanente dans une classe
Affectation temporaire dans un regroupement

Vous pouvez maintenant répartir les élèves « Ulis école » dans les classes ordinaires.

ETAPE 3 – CREER UN REGROUPEMENT « ULIS ECOLE »

Pour matérialiser les temps de **regroupements** des élèves Ulis par leur **coordonnateur**, il est nécessaire de créer un ou plusieurs regroupements « ULIS ECOLE » et d'y affecter les élèves, comme décrit ci-après.

Ces regroupements sont pris en compte pour le calcul de la **décharge d'enseignement** des directeurs d'école.

Astuce : lors de la saisie d'un nouveau regroupement, vous pouvez commencer par cette étape avant d'enregistrer le bénéfice du dispositif Ulis pour les élèves (Cf paragraphe 3 de l'étape 1).

The screenshot shows the ONDE software interface with the following details:

- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse** logo and **ONDE** branding.
- User information: Directeur de l'école L'YEUSE, 17200 ROYAN.
- Navigation menu: Documentation | Fiche école | ARENA | Quitter.
- Main menu tabs: ACCUEIL, ÉCOLE, ÉLÈVES, LISTES & DOCUMENTS.
- Sub-menu under ÉCOLE: Classes & Regroupements (highlighted).
- Section: répartitions (Distribution).
- Data tables:
 - répartition par niveau: 2022-2023, 2023-2024, 2022-2023
 - répartition par niveau: 2022-2023, 2023-2024, 2022-2023
 - répartition par classe: 2022-2023
- Buttons: Envoi de més (Send message).

Dans le menu **ÉCOLE**, choisir **Classes & Regroupements**

The screenshot shows the ONDE software interface with the following details:

- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse** logo and **ONDE** branding.
- User information: Directeur de l'école L'YEUSE, 17200 ROYAN.
- Navigation menu: Documentation | Fiche école | ARENA | Quitter.
- Main menu tabs: ACCUEIL, ÉCOLE, ÉLÈVES, LISTES & DOCUMENTS.
- Section: Liste des classes et des regroupements.
- Filters: Année scolaire (2022-2023), Libellé (empty input field).
- Data table: CLASSES (Classes).

Libellé	Enseignants	Niveaux	Nb d'élèves
Classe C		GS - CP - CE1	20
Classe CE1-CE2		CE1 - CE2	24
Classe CE2-CM1		CE2 - CM1	29
Classe de PS-MS		CE2 - CM2	28
Classe de TPS-PS		PS - MS	21
Classe GS		TPS - PS	22
		GS	22
- Text: Enregistrements 1 à 7 sur 7 trouvés(s).
- Section: REGROUPEMENTS.
- Data table: REGROUPEMENTS (Regroupements).

Libellé	Dispositifs	Nb d'élèves
Dispositif ULIS école	ULIS ECOLE	13
UEMA	AUTRE	6
- Text: Enregistrements 1 à 2 sur 2 trouvés(s).

Cliquer sur **Nouveau** dans le bloc « REGROUPEMENTS »

The screenshot shows the ONDE software interface with the following details:

- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse** logo and **ONDE** branding.
- User information: Directeur de l'école L'YEUSE, 17200 ROYAN.
- Navigation menu: Documentation | Fiche école | ARENA | Quitter.
- Main menu tabs: ACCUEIL, ÉCOLE, ÉLÈVES, LISTES & DOCUMENTS.
- Section: Création d'un regroupement.
- Form fields:
 - Année scolaire: 2022-2023.
 - Libellé court: (empty input field).
 - Libellé long: (empty input field).
 - Dispositifs:
 - BILINGUE
 - CHAD
 - CHAM
 - CHAF
 - PAP
 - PPB
 - PAI
 - PPS
 - UEMA
 - ULIS ECOLE** (checkbox checked)
 - SPEC
 - AUTRE
- Section: Enseignants.
- Table: Enseignants (Teachers).

Civilité	Nom	Pénom	Intervenant extérieur
----------	-----	-------	-----------------------
- Buttons: Valider (Validate) and Annuler (Cancel).

Donner un nom au regroupement, cocher le dispositif « ULIS ECOLE » et **Valider**.

Vous pouvez désigner l'enseignant en charge du dispositif en cliquant sur **Ajouter** dans le bloc « Enseignants ».

ETAPE 4 – REPARTIR LES ELEVES « ULIS ECOLE » DANS LES REGROUPEMENTS « ULIS ECOLE »

Les élèves Ulis école doivent être affectés dans le(s) regroupement(s) Ulis.

Le mode opératoire est décrit pour l'affectation d'un ensemble d'élèves dans un regroupement (gestion collective). La logique est la même en gestion individuelle.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
ONDE Outil numérique pour la direction d'école

Directeur de l'école L'YEUSE 17200 ROYAN

Documentation | Fiche école | ARENA | Quitter

ACCUEIL ÉCOLE ÉLÈVES LISTES & DOCUMENTS Aide

Répartition

Gestion du niveau des élèves

- Gérer le niveau des élèves admis acceptés et admis définitifs au titre de l'année scolaire en cours
- Gérer le niveau des élèves admis acceptés au titre de l'année scolaire N+1

Gestion collective

- Affectation permanente dans une classe
- Affectation temporaire dans un regroupement**

Gestion individuelle

Gestion des autorisations d'accès au dossier de l'élève en vue d'affecter temporairement un élève dans une autre école

Édition de listes d'élèves

A partir du menu **ELEVES > Répartition**

Dans le bloc « Gestion collective », cliquer sur **Affectation temporaire dans un regroupement**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
ONDE Outil numérique pour la direction d'école

Directeur de l'école L'YEUSE 17200 ROYAN

Documentation | Fiche école | ARENA | Quitter

ACCUEIL ÉCOLE ÉLÈVES LISTES & DOCUMENTS Aide

Répartition > Gestion collective > Affectation temporaire dans un regroupement

Recherche de regroupements

Année scolaire

- 2022-2023
- 2022-2023**
- 2023-2024

Sélectionner l'**Année scolaire** 2022-2023 puis lancer la recherche

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
ONDE Outil numérique pour la direction d'école

Directeur de l'école L'YEUSE 17200 ROYAN

Documentation | Fiche école | ARENA | Quitter

ACCUEIL ÉCOLE ÉLÈVES LISTES & DOCUMENTS Aide

Répartition > Gestion collective > Affectation temporaire dans un regroupement

Recherche de regroupements

Année scolaire

- 2022-2023

Libellé	Dispositifs	Nb d'élèves	
Dispositif ULIS école	ULIS ECOLE	13	Affecter
UEMA	AUTRE	6	Affecter

Enregistrements 1 à 2 sur 2 trouvés(s)

Sélectionner le regroupement dans lequel vous souhaitez **Affecter** des élèves.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
ONDE Outil numérique pour la direction d'école

Directeur de l'école L'YEUSE 17200 ROYAN

Documentation | Fiche école | ARENA | Quitter

ACCUEIL ÉCOLE ÉLÈVES LISTES & DOCUMENTS Aide

Répartition > Gestion collective > Affectation temporaire dans un regroupement

Recherche de regroupements

Année scolaire

- 2022-2023

Libellé	Dispositifs	Nb d'élèves	
Dispositif ULIS école	ULIS ECOLE	13	Affecter
UEMA			Affecter

Enregistrements 1 à 2 sur 2 trouvés(s)

Période d'affectation dans le regroupement Dispositif ULIS école

du 01/09/2022 au 31/08/2023

Nouvelle période

du

au

Valider

Sélectionner la période, toute l'année scolaire ou saisir la période « **du** » ... « **au** » durant laquelle les élèves seront affectés dans ce regroupement, puis **Valider**

Si des élèves sont déjà répartis dans ce regroupement, la ou les périodes d'affectation de ces élèves sont proposées.

ACCUEIL ÉCOLE ÉLÈVES LISTES & DOCUMENTS

Répartition > Gestion collective > Affectation temporaire dans un regroupement

Informations sur le regroupement

Année scolaire : 2022-2023
Regroupement Dispositif ULIS école
Dispositif(s) ULIS ECOLE
Période : 01/09/2022 - 31/08/2023
Enseignant(s) :
Nombre d'élèves affectés : 13

Élèves déjà répartis

Nom	Prénom	Sexe	Né(e) le	Cycle	Niveau	Classe
[redacted]	[redacted]	M	17/10/2011	CYCLE III	CM2	Classe CE2-CM2
[redacted]	[redacted]	M	28/01/2014	CYCLE II	CE1	Classe CE1-CE2
[redacted]	[redacted]	M	25/04/2013	CYCLE II	CE1	Classe CE1-CE2
[redacted]	[redacted]	M	05/04/2011	CYCLE III	CM2	Classe CE2-CM2

Ajouter

Recherche d'élèves à répartir

De l'école L'YEUSE
17200 ROYAN

ARENA | Quitter

AC Rép Informati

Informations

Élèves déjà répartis

Rechercher : Nom, Prénom, Cycle, Niveau, Dispositif de l'élève, Extérieur

Nom	Prénom	Cycle	Niveau	Dispositif(s) de l'élève	Extérieur
[redacted]	[redacted]	CYCLE I	PS	-	-
[redacted]	[redacted]	CYCLE I	PS	-	-
[redacted]	[redacted]	CYCLE I	GS	-	-
[redacted]	[redacted]	CYCLE I	PS	AUTRE	-
[redacted]	[redacted]	CYCLE III	CM2	-	-
[redacted]	[redacted]	CYCLE I	TPS	-	-
[redacted]	[redacted]	CYCLE I	GS	-	-
[redacted]	[redacted]	CYCLE III	PS	-	-
[redacted]	[redacted]	CYCLE I	TPS	-	-
[redacted]	[redacted]	CYCLE I	GS	-	-
[redacted]	[redacted]	CYCLE III	CM1	-	-
[redacted]	[redacted]	CYCLE I	TPS	-	-
[redacted]	[redacted]	CYCLE I	PS	-	-
[redacted]	[redacted]	CYCLE III	CM1	-	-
[redacted]	[redacted]	CYCLE I	PS	-	-
[redacted]	[redacted]	CYCLE I	TPS	-	-
[redacted]	[redacted]	CYCLE I	GS	-	-
[redacted]	[redacted]	CYCLE I	TPS	-	-

Ajouter

Classe

- Classe CE2-CM2
- Classe CE1-CE2
- Classe CE1-CE2
- Classe CE2-CM2
- Classe CE1-CE2
- Classe CE2-CM2
- Classe CE1-CE2

Si vous affectez un ou des élèves dont le bénéfice du dispositif Ulis n'a pas encore été enregistré, vous pouvez choisir **d'ajouter le dispositif** du regroupement à la fiche de l'élève.

Rép Informati

Informations

Élèves déjà répartis

Ajouter dispositif

Voulez-vous ajouter le dispositif associé au regroupement au bénéfice des élèves répartis ?

Ajouter le dispositif associé
 Toute l'année du 01/09/2022 au 31/08/2023
 Nouvelle période
 du [calendrier] au [calendrier]
 Ne pas ajouter le dispositif associé

Valider Annuler

CYCLE I PS

Retour

ACCUEIL ÉCOLE ÉLÈVES LISTES & DOCUMENTS

Répartition > Gestion collective > Affectation temporaire dans un regroupement

Informations sur le regroupement

Année scolaire : 2022-2023
Regroupement Dispositif ULIS école
Dispositif(s) ULIS ECOLE
Période : 01/09/2022 - 31/08/2023
Enseignant(s) :
Nombre d'élèves affectés : 13

Élèves déjà répartis

Nom	Prénom	Sexe	Né(e) le	Cycle	Niveau	Classe
[redacted]	[redacted]	M	17/10/2011	CYCLE III	CM2	Classe CE2-CM2
[redacted]	[redacted]	M	28/01/2014	CYCLE II	CE1	Classe CE1-CE2
[redacted]	[redacted]	M	25/04/2013	CYCLE II	CE1	Classe CE1-CE2
[redacted]	[redacted]	M	05/04/2011	CYCLE III	CM2	Classe CE2-CM2
[redacted]	[redacted]	F	24/05/2013	CYCLE II	CE2	Classe CE1-CE2
[redacted]	[redacted]	F	29/11/2014	CYCLE II	CE1	Classe CE1-CE2
[redacted]	[redacted]	M	16/12/2011	CYCLE III	CM2	Classe CE2-CM2
[redacted]	[redacted]	M	30/08/2013	CYCLE II	CE2	Classe CE1-CE2
[redacted]	[redacted]	M	08/07/2015	CYCLE II	CE1	Classe C
[redacted]	[redacted]	M	05/04/2011	CYCLE III	CM2	Classe CE2-CM2
[redacted]	[redacted]	F	25/12/2011	CYCLE III	CM2	Classe CE2-CM2
[redacted]	[redacted]	M	19/12/2011	CYCLE III	CM2	Classe CE2-CM2
[redacted]	[redacted]	M	20/02/2012	CYCLE III	CM1	Classe CE2-CM1

Enregistrements 1 à 13 sur 13 trouvé(s)

Supprimer les répartitions sélectionnées

Cliquer sur **Ajouter** pour pouvoir désigner les élèves à affecter, durant la période précédemment indiquée.

Par défaut, les élèves admis définitifs de l'école sont proposés.

Réduire la liste aux élèves Ulis en valorisant à « ULIS ECOLE » le dispositif de la zone de recherche.

Après indication des élèves concernés, **Valider**

Sélectionner **Ajouter le dispositif**,

Saisir la période du bénéfice du dispositif

Valider

Dans le bloc « Elèves déjà répartis », vous visualisez l'ensemble des élèves affectés dans le regroupement.

Vous pouvez en **Ajouter** ou en supprimer (**Supprimer les répartitions sélectionnées**).

CONTROLE DE LA COHERENCE DES SAISIES

A l'aide du tableau de bord de Onde, il est possible de vérifier si l'ensemble des opérations d'enregistrement des dispositifs Ulis a bien été conduit à son terme.

Le nombre d'élèves bénéficiant du dispositif est présenté dans le tableau « répartition par dispositif » du bloc « les répartitions ».

Le nombre d'élèves affectés dans le ou les regroupements Ulis est affiché dans le tableau « répartition par regroupement » du bloc « les répartitions ».

Les effectifs présentés dans ces deux tableaux doivent être égaux.